

PUBLICATION IMMÉDIATE

MAINTIEN DE L'AGRÉMENT POUR LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

Sherbrooke, le 20 février 2017 – Agrément Canada a récemment confirmé qu'il maintient l'agrément du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS). De fait, l'établissement affiche un taux de conformité à près de 90 % aux nombreux critères analysés par les visiteurs d'Agrément Canada. La visite d'agrément qui s'est déroulée du 16 au 21 octobre 2016 visait à évaluer 18 séries de normes. Celle-ci sera suivie d'une seconde visite, en octobre 2018, où 16 séries de normes seront alors révisées. Au terme de ces deux visites, les 34 séries de normes que doit respecter l'établissement auront été évaluées.

Quelques bons coups soulignés par Agrément Canada : maintien de l'accès aux soins et services ainsi que de leur qualité et leur sécurité malgré les changements organisationnels majeurs en cours; chercheurs et enseignants très actifs au sein des activités; engagement des dirigeants envers la santé et le bien-être de la population; dossier clinique informatisé (Ariane).

« Ces résultats attestent que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a réussi à préserver la haute qualité, l'accessibilité et la sécurité de ses soins et services, et ce, dans un contexte de réorganisation majeure. Agrément Canada reconnaît également les efforts du personnel, des médecins, des gestionnaires et des bénévoles à travailler POUR et AVEC l'utilisateur et encourage l'établissement à poursuivre le travail en ce sens », indique Bruno Petrucci, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique. « L'approche centrée sur l'utilisateur et ses proches est d'ailleurs placée en tête de liste de nos priorités pour la prochaine année », a-t-il précisé.

Agrément Canada est un organisme indépendant et sans but lucratif qui, depuis 1958, veille et atteste de la qualité et de la sécurité des soins et des services dans les hôpitaux, cliniques, centres d'hébergement et autres institutions en santé. Les personnes faisant partie des délégations qui visitent les établissements sont toutes issues du réseau de la santé et des services sociaux. L'agrément est un processus obligatoire au Canada. Il s'effectue en continu selon des cycles de quatre ans.

À propos du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

L'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales, a fait en sorte de regrouper l'ensemble des établissements de l'Estrie en une seule entité qu'est dorénavant le CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Le territoire maintenant desservi s'étend de Lac-Mégantic à Ange-Gardien et compte plus de 500 000 personnes. La presque totalité des services, de la prévention aux services spécialisés, est désormais offerte à même l'établissement, qui compte plus de 17 000 employés, employées et gestionnaires, ainsi que plus de 1000 médecins.

- 30 -

Pour renseignements : Julie Drouin
Conseillère en communication
819 346-1110, poste 26319
819 679-2523 (cellulaire)